



Forum des **Idées**

LA VILLE DU XXI^e SIÈCLE

41 propositions

**Pour une
nouvelle société urbaine**

Lille - 6 novembre 2010

PS



Nos propositions

A - Une ville intense : dense, active, verte, aérée et apaisée

Reconstruire la ville, c'est d'abord lutter contre l'éclatement des fonctions. Nous voulons mettre fin à la séparation des fonctions de l'homme dans la ville, à la séparation entre les espaces où l'on dort de ceux où l'on travaille, où l'on commerce et où l'on se cultive. Notre conception de la ville veut au contraire réunir ces fonctions, à chaque échelle, en reliant les espaces et les hommes dans une vision globale, déclinée du quartier à l'agglomération. Bref, construire une ville intense.

Reconstruire la ville dans ses fonctions, c'est également répondre à la crise du logement, en construisant massivement et en maîtrisant les prix des logements et les loyers.

Mais c'est aussi repenser complètement la façon d'aménager la ville. Les quartiers et les banlieues sont nés, de façon schématique, de la construction massive de logements sociaux à partir des années 1950-1960. Mais ceux-ci ont été posés sur des terrains vagues ; on a oublié de faire la ville autour. Il faut inverser cette logique historique, en construisant des villes avec des îlots, des rues, des places, des espaces de qualité, afin de réaliser la mixité sociale.

Au-delà du logement, reconstruire la ville, c'est désormais penser global : l'habitat (vivre), l'économie (travailler) et les transports (se déplacer) devront être planifiés de manière complémentaire et totalement cohérente.

C'est enfin penser économe et durable : économie d'espace, en évitant l'étalement urbain, économie de ressources en optimisant et rentabilisant mieux le bâti et nos réseaux (routes, réseaux d'assainissement, d'énergie, de chauffage, de transport en commun). En un mot, il faudra assurer la mixité des fonctions (logement, commerces, services, entreprises) et la mixité sociale dans un même mouvement : construire une ville habitée, intense et solidaire.

1. Maîtriser l'étalement urbain, préserver les espaces naturels

Les constructions situées à plus de cinq minutes ou plus d'un km d'une gare, d'une école, ou d'un ensemble de commerces seront soumises à une réglementation particulière dans les PLU.

Une densité minimale sera imposée autour des nœuds de transport. Nous proposons d'étendre le principe des zones Natura 2000 à tout le territoire. Chaque hectare artificialisé devra être compensé à l'échelle de l'intercommunalité par un hectare renaturalisé. La construction de pavillons ne saurait se faire indéfiniment au détriment des terres agricoles et naturelles.

2. Inviter les jardins et réserves vertes dans le cœur de nos villes

La biodiversité des villes est très riche, il faut la préserver. En même temps que sera pénalisée la sous-densité, tout droit à construire sera assorti d'une obligation de réserve verte. Des parcs et des forêts pourront être créés, ainsi que des espaces consacrés à l'agriculture. Dans le cadre des petites parcelles, ces réserves pourront être mutualisées à l'échelle des lotissements, voire des quartiers.

3. Des villes à habiter : repenser l'espace public

Nous transformerons nos villes pour en faire des lieux agréables et accueillants.

- Des espaces publics de qualité. Lieux de rencontre, des échanges et de la vie collective, les espaces publics doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est fondamental qu'ils soient partie intégrante des politiques publiques de la ville alors qu'ils en sont aujourd'hui le parent pauvre. Leur qualité, l'appel à des concepteurs, paysagistes, designers,

PS



doit devenir la règle. Les habitants et les usagers doivent être associés à leur conception et à leur animation.

- Des services publics ouverts sur la ville, au service des usagers. Pour mieux utiliser les lieux de vie et décloisonner les services et les usages, il faut rompre progressivement avec le modèle un service/un bâtiment/une institution pour privilégier les lieux populaires qui autorisent la mutualisation des usages : écoles, mairies de quartier, équipements culturels et sportifs, justice, etc.
- Préparer la ville numérique. Résorber la fracture numérique passe à la fois par un travail de couverture de tout le territoire en fibres et offres dégroupées et par le soutien aux activités de production et de contribution (soutien aux blogs d'intérêt général, ateliers de création sur les sites wiki, etc.).
- Une ville festive. L'organisation d'événements culturels ou sportifs doit être facilitée : possibilité d'occupation ponctuelle des espaces publics, d'installation dans les espaces collectifs (rues, places, bâtiments publics).

4. Lutter efficacement contre le bruit

Les collectivités les plus exposées ont commencé à cartographier le bruit. Il est nécessaire d'adopter dans le bâtiment l'équivalent de la réglementation thermique (RT) pour les émissions sonores. La Réglementation Bruit (RB) doit couvrir le champ des déplacements automobiles, la réglementation des usages dans le bâtiment et les transports et l'utilisation des matériaux les moins émetteurs (revêtements routiers, isolation phonique des cloisons vitrées etc.). La généralisation des aides à l'équipement des ménages et l'investissement dans la recherche et l'innovation dans ce domaine sont des corollaires indispensables à ces nouvelles incitations.

5. Le sol de la nation au service de l'intérêt général

Les logements, les équipements et services nécessaires pour que la vie de tous soit confortable ne peuvent se faire sans investissements ni constructions nouvelles. Si elles bénéficient à tous, ces réalisations coûtent cher et rapportent surtout aux propriétaires d'immeubles ou de terrain qui ont les moyens de les empêcher ou spéculer sur ce que la collectivité ou de grands investisseurs pourraient faire sur leurs possessions. De nouvelles règles sont nécessaires pour réaffirmer l'intérêt général sur les intérêts strictement individuels.

- Mettre fin à la rétention foncière. Un terrain, dès lors qu'il sera déclaré constructible, devra être bâti dans les cinq ans pour mettre fin à la spéculation sur le prix de vente futur qui freine les projets des collectivités et contribue à la hausse des prix. Cette politique sera accompagnée d'un suivi particulier des droits à bâtir dans les Plans locaux d'urbanisme.
- Préparer un véritable remembrement urbain. Les Établissements publics fonciers seront généralisés à l'échelle régionale (ou à celle des grands bassins de vie en cas d'accord avec la région) et achèteront les terrains inabordables pour une commune seule afin d'y réaliser des projets dont le retour sur investissement est modeste : logements sociaux, piscines, bibliothèques, etc.
- Faciliter l'information et l'achat de terrains par les collectivités. Il faut généraliser les observatoires locaux des prix et la création de plans d'occupation des sous-sols et des hauteurs. Dans ce cadre, dès lors que l'utilité publique sera reconnue, l'acquisition intercommunale de terrains au prix qu'ils avaient avant d'être valorisés par la décision d'aménagement sera autorisée sur le principe « ni spoliation, ni enrichissement sans cause ».

PS



- Réformer la fiscalité du patrimoine. Droits de mutation, droits de succession, taxe sur les plus-values, taxe foncière : ces instruments fiscaux ne poursuivent pas les mêmes objectifs et sont parfois contre-productifs pour une ville solidaire et économe en espace. Ils seront réformés pour permettre un meilleur partage des valorisations immobilières engendrées par les investissements publics, pour garantir l'équité entre locataires et propriétaires et pour limiter la transmission des inégalités.

6. Intégrer aujourd'hui les contraintes de demain pour une ville durable

Adopter des normes de construction pour des logements adaptés en hauteur, en matériaux, et qui prévoient l'intégration des systèmes de valorisation des déchets ainsi que les conditions de leur propre régénération. Les systèmes de financement doivent intégrer le coût de mutation ou de destruction du bâtiment construit. Il faudra rechercher des modalités de comptabilité publique permettant de prendre en compte dans l'évaluation d'un projet non seulement le coût de sa construction, mais aussi le coût de son entretien et de sa transformation, le tout sur une durée minimale de trente ans.

7. Les « 5 % création urbaine » : innover pour faire avancer la ville

Un grand programme de mobilisation de 5 % de la surface urbanisable de toute commune sera lancé permettant de mettre en œuvre des projets créatifs, utiles à la collectivité, améliorant le cadre de vie ou rapprochant les habitants. Ces projets urbains, élaborés en concertation permanente, seront choisis sur la base de leur performance globale pour la collectivité (logements confortables à loyers et charges modérés, quartier à vivre et espaces publics ouverts, etc.). Les sites seront déterminés par les intercommunalités, dans le respect des priorités inscrites dans les schémas régionaux. Dans le cadre de ces projets, les normes de construction pourront être adaptées pour permettre la création, dans un cadre déterminé par l'État. Les villes auront deux ans pour déterminer les zones afférentes.

B - Produire des logements en masse, confortables et accessibles

Le logement est au cœur des inégalités et des exclusions : le logement cher touche particulièrement les classes moyennes et les jeunes. Répondre à ce besoin massif suppose d'inverser la logique historique : construire des villes dans lesquelles mettre des logements plutôt que construire des logements en espérant faire des villes.

8. Sanctuariser l'effort national pour la construction et en revoir les priorités

Sanctuariser à 2 % du PIB l'effort national consacré au logement (niveau atteint en 2000, aujourd'hui 1,85 %). Réorienter les crédits vers le logement social, plutôt que vers les défiscalisations qui sont inefficaces voire contre-productives car alimentant la spéculation. Réformer et mobiliser l'épargne solidaire et impliquer les entreprises dans l'effort national pour le logement au travers d'un dispositif 1 % rénové, territorialisé, qui permette aux entreprises de prendre part à l'effort collectif pour le logement des salariés dans les territoires, au plus près de l'offre et de la demande.

PS



9. Mise en œuvre accélérée et renforcement de la loi SRU

Les exigences en matière de construction de logements sociaux seront étendues à 25 % (dont 15 % de logements très sociaux) et élargies aux espaces périurbains. Les communes contrevenantes seront lourdement pénalisées. La sanction sera multipliée par 5 et toute nouvelle ouverture à l'urbanisation interdite tant que des actions correctrices ne seront pas entreprises.

10. Instaurer une règle des 3 tiers bâtis

Dans tous programmes de logements d'une taille suffisante, les collectivités doivent respecter les proportions suivantes : 1/3 de logement social, 1/3 de logement en accession sociale à la propriété ou à loyer maîtrisé, 1/3 de logements libres. Cela permettra de faire entrer la mixité sociale à toutes les échelles de la ville.

11. Maîtriser les loyers et charges

Prendre des mesures de maîtrise des loyers du parc privé : encadrement des loyers à la relocation, maîtrise des loyers lors de la mise sur le marché à la moyenne constatée dans le secteur. Une famille avec enfants ne doit pas consacrer plus de 25 % de son budget à ses dépenses de logement et la performance énergétique des bâtiments sera une priorité dans les logements sociaux, qu'il s'agisse des HLM ou du parc privé ancien. Il faut adapter le système d'aide au logement en conséquence, créer un dispositif de garantie mutualiste des risques locatifs et maîtriser l'augmentation des charges locatives.

12. Assortir toute aide fiscale d'une obligation sociale

Conditionner les aides à l'investissement locatif et à la rénovation énergétique à la pratique de loyers sociaux (plutôt que des plafonnements faiblement contraignants comme c'est aujourd'hui le cas dans le Scellier) et réguler la production des logements territoire par territoire.

C - Vivre et circuler facilement

Emplois, logements, lieux de divertissement, de connaissance, commerces, lieux préservés plus calmes : mobilité et densité sont les clefs de l'intensité de nos villes. Nous sommes profondément attachés au droit à la mobilité. L'objectif est de permettre à chacun de se déplacer à son rythme, librement, selon ses besoins et ses obligations dans le respect des autres et de l'environnement grâce à des transports faciles à utiliser, peu chers et durables.

13. Une mobilité durable : des transports collectifs accessibles à tous

Dans chaque région des représentants des autorités organisatrices publiques ou privées, des élus et des usagers et les syndicats devront s'organiser en vue de généraliser à échéance trois ans des systèmes intégrés, interopérables, cohérents pour tous, permettant le passage d'un mode à un autre avec un seul et même titre de transport, pour tous les voyageurs (y compris les handicapés). Les modes alternatifs d'usage de la voiture (partage, coopératives), le secteur des taxis et de la location de voiture, les transports à la demande, dès lors qu'ils apportent à la collectivité, seront soutenus.

14. Des prix incitatifs

Les tarifs des transports en commun seront étudiés pour être compétitifs par rapport à l'usage quotidien d'une voiture, comprenant

PS



le stationnement, la tarification des routes, le carburant. La voiture peut devenir un piège, mais c'est encore aujourd'hui un vecteur de liberté et un gage d'émancipation. Les tarifs des transports seront suffisamment modulés pour permettre l'accès réel de tous aux déplacements en transport en commun, notamment des plus modestes. De même, l'obtention du permis de conduire et l'usage d'une voiture seront facilités pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. La contribution des employeurs au financement de la moitié du prix de l'abonnement de transports sera rendue obligatoire partout, à l'instar de ce qui existe en Île-de-France.

15. De nouvelles sources de financement pour les transports collectifs

Au-delà des solutions de décentralisation et de péréquation proposées depuis longtemps par la gauche comme la distribution d'une part de TIPP aux régions, la décentralisation de la gestion et des amendes de stationnement ou encore l'élargissement du versement transport, des financements nouveaux permettront aux collectivités de créer des infrastructures et d'assurer le fonctionnement et le maintien de services humains à bord, notamment pour améliorer là où c'est nécessaire, la propreté et la sécurité. Ces financements reposeront sur les usagers et les entreprises, proportionnellement à l'avantage qu'ils tirent respectivement de l'existence du service. L'État sera tenu de contribuer significativement à l'investissement dans les transports en commun structurants.

16. Les gares, des lieux intenses au service de tous

Les gares sont des lieux de croisement et de brassage. Elles doivent être plus que de simples centres commerciaux et accueillir une mixité d'activités privées et publiques (associations, services à la personne etc.). Pour cela, il faut en assurer une gestion collective. Elles peuvent être des lieux de l'expérimentation d'une nouvelle manière d'allouer les richesses dans la ville. Les usagers qui n'habitent pas dans la ville seraient associés aux choix qui les concernent dans le cadre de maîtrises d'œuvre collaboratives inspirées des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) des premiers contrats de ville : plusieurs institutions, un programme concerté, une équipe opérationnelle commune.

D - Refaire de la ville dans les quartiers et les banlieues

Il faut mettre fin à la ghettoïsation de notre pays. Cela exige des moyens exceptionnels et nouveaux, tant sur la rénovation urbaine que sur les politiques sociales et économiques.

Nous avons une conviction très forte : on ne réglera définitivement la question des banlieues et des quartiers populaires que si nous sommes capables d'en faire des villes ou des morceaux de ville à part entière. Cela suppose un urbanisme réinventé (cf A. B. C.).

Mais cela passe aussi par des politiques et des dispositifs spécifiques et puissants, maintenus aussi longtemps que nécessaire, qui favorisent le développement économique et commercial, la réussite éducative, la tranquillité publique, le vivre ensemble et l'animation culturelle et sportive de la ville.

17. Passer d'une politique de quartiers à une politique globale de la ville

La politique de la ville a évité que les situations locales ne deviennent explosives. Elle doit être transformée pour créer les conditions d'une vraie cohésion territoriale, harmoniser les conditions de vie

PS



des habitants et réduire les écarts entre les quartiers. Les politiques publiques doivent s'inscrire dans nos bassins de vie et éviter de stigmatiser des territoires entiers. Le zonage systématique doit disparaître au profit de zonages prioritaires, modulables, adaptés à chaque intervention.

18. Une mobilisation spécifique du droit commun pour permettre aux quartiers sensibles de rattraper la ville

Bien qu'ils ne soient pas homogènes, les quartiers populaires concentrant le plus de problèmes ont besoin d'une mobilisation spécifique des crédits de droit commun et non pas d'une dispense du droit commun sous prétexte de quelques crédits spécifiques. Nous partons d'une situation où, avec des indicateurs économiques et sociaux unanimement plus fragiles que les moyennes nationales, ces quartiers reçoivent moins de moyens qu'ailleurs ! L'égalité des citoyens et des territoires passera alors par un surplus, temporaire, de service public et de moyens.

19. Un partenariat refondé pour 100 quartiers prioritaires

L'État ne respecte pas ses engagements et finance aujourd'hui la politique de la ville en ponctionnant les investissements en logement. Sur la base d'une fiscalité locale et de dotations revues à l'aune du principe « donner plus à ceux qui ont moins », nous mettrons fin à un système qui consiste à faire financer la rénovation urbaine par les plus pauvres.

La démolition des bâtiments doit faire place à une politique de réinvestissements urbains basée sur un contrat de développement humain et urbain. En complément du droit commun, les dispositifs exceptionnels doivent s'intégrer sur une politique de zonage modernisée (partenariats entre quartiers, logique de projet, etc.), sur une attention plus poussée à la place des investissements humains et sur la prise en compte des coûts de gestion à moyen terme associés à la vie et aux activités (en particulier économiques) engendrées dans les quartiers concernés.

L'État « local » oscille aujourd'hui entre conseiller et censeur : une évaluation stricte et indépendante est fondamentale. Au-delà de la concertation permanente, nous ouvrirons la possibilité d'évaluer les contrats en les rendant publics et consultables.

20. Aider l'investissement économique dans les quartiers plutôt que les entreprises opportunistes

Une nouvelle politique de Zones Franches Urbaines sera conduite afin de limiter au maximum les effets d'aubaines. Elle sera ciblée sur le suivi individualisé des embauches locales et sera assise sur des projets locaux et des investissements financés à la place des exonérations fiscales sans contreparties. Nous soutiendrons en particulier les agglomérations qui développeront des services innovants adaptés aux compétences locales dans les zones de fort chômage, qu'il s'agisse de services mutualisés (crèches, restaurants interentreprises, etc.) ou d'initiatives centrées sur la formation tout au long de la vie.

21. Garantir localement un service public de la petite enfance

Les conditions d'accueil de la petite enfance (de 1 à 6 ans) sont déterminantes pour les apprentissages ultérieurs, pour la réussite scolaire et l'intégration. En France, seulement 11 % des enfants de un à trois ans vont en crèche et on compte en moyenne un enseignant pour

PS



28 enfants à la maternelle, contre un pour huit en Scandinavie. Créer un service public d'éveil regroupant les crèches publiques et privées et les assistantes maternelles, dans un réseau coordonné par les communes, et encourager le choix pour tous de l'école à trois ans.

22. Restaurer une régulation juste des moyens en milieu scolaire

À l'école, l'affectation des élèves doit répondre à un souci d'équité et de proximité. Cela passe par une nouvelle carte scolaire permettant vraiment la mixité. L'école doit être gratuite et l'enseignement d'égale qualité pour tous. Cela implique une allocation équitable des moyens et une mutualisation au niveau de la ville des efforts demandés aux parents. Dans les collèges, il est temps de passer d'une logique de zones prioritaires à une logique d'élèves prioritaires (habitant dans les quartiers ciblés).

23. Permettre le brassage entre quartiers et entre communautés culturelles

Une ambition culturelle de qualité passe aussi par l'animation de l'espace public et la vie locale, qui doit être soutenue par des programmes pédagogiques et des ateliers permettant la diffusion de pratiques dans la population. Permettre l'expression de cultures diversifiées suppose de s'appuyer sur les centres d'animation communaux mais aussi sur le réseau des écoles qui représentent encore le meilleur moyen d'amener les enfants et ensuite les parents à découvrir des lieux de la ville sortant de leur ordinaire (spectacle de fin d'année dans le musée de la ville, etc.). Les relations entre Éducation nationale et projets de territoire seront donc renforcées, de même que le sport scolaire devra favoriser la généralisation de la pratique sportive pour tous.

E - Des services publics proches, à l'écoute des habitants

Nos villes favoriseront de nouveaux services publics, ouverts sur les usagers, permettant d'accompagner les habitants et de leur fournir le suivi personnalisé attendu aujourd'hui.

24. La France à 20 minutes : emplois et services partout et pour tous

La proximité est fondamentale pour baliser la vie quotidienne. Dans chaque bassin de vie et pour chaque type de besoin, les services de proximité devront être accessibles et adaptés à la population locale.

- *Les services publics doivent être également distribués en fonction de la population des territoires et des bassins de vie.* En matière de santé, par exemple, il faudra s'assurer de la généralisation des centres de santé et créer une réelle incitation à l'installation des médecins dans les « déserts médicaux », voire des obligations de service.
- *L'expérimentation pour répondre aux nouveaux besoins.* Les collectivités pourront expérimenter de nouvelles organisations spatiales (stationnement et lignes de bus à proximité des gares, services cadencés), sociales (amplitudes horaires, services de nuit) et techniques (développement des usages des TIC pour réguler l'usage des routes, des transports en commun et du stationnement).
- *Garantir une diversité de commerces et de services.* L'adoption d'une loi « SRU commerces et services » en vue d'encourager la diversité tant thématique (alimentaire, habillement, etc.) que culturelle des activités est une nécessité. Les zones commerciales devront accueillir au moins 10 % d'activités de l'économie sociale et solidaire et de l'artisanat et 10 % de créateurs d'entreprises. Les commerces et services dont l'implantation

PS



est règlementée (poste, pharmacies, ambulances, tabacs, licences IV...) devront être territorialisés (un quartier, un établissement). Les commerces et services non règlementés devront bénéficier d'avantages pérennes à l'installation dans les quartiers les plus durs (téléphonie, banques, coiffure, restauration, alimentaire artisanal, comme les boulangeries, les boucheries, les poissonneries, cinémas etc.).

- *Financer l'installation et la vie de grands équipements sportifs et culturels.* L'art dans la ville est un élément de vie et d'intensité urbaine. L'attractivité des quartiers les plus affectés sera renforcée par l'implantation d'équipements d'envergure régionale ou intercommunale, pour permettre de véritables politiques culturelles dans les territoires.

25. Médiateurs locaux : personnaliser et ouvrir les services publics sur la ville

Les aides existantes sont très nombreuses mais tout le monde s'y perd. Le rapport entre population et services publics doit donc évoluer de telle sorte que chacun soit accompagné dans la forêt d'aides et de bureaux ou services. Les mairies accueilleront des pôles de services individualisés : pas besoin de maison de l'emploi-chômage-insertion-aide sociale, mais plutôt d'une vraie maison des habitants où ils trouveront quelqu'un qui sera susceptible de les aider et les orienter dans le maquis institutionnel, y compris de l'aide juridictionnelle ou des écrivains publics.

26. Impliquer tous les jeunes dans un projet local personnalisé

Dès lors que les moyens éducatifs (taux d'encadrement, heures d'accompagnement, expériences pédagogiques) seront significativement renforcés, les équipes éducatives pourront proposer à chaque élève un projet personnalisé obligatoire (s'inspirant du service civique) en prenant appui sur les associations de la ville au profit desquelles seraient menés ces projets d'intérêt collectif. La ville doit redevenir le lieu de l'invention de l'intérêt général.

27. Inscrire la participation des services publics aux projets de territoire

La territorialisation des services publics de l'emploi et de l'aide sociale sera recherchée par une meilleure coordination entre services de formation, conseils économiques et sociaux locaux, services de l'emploi, Éducation nationale, monde de l'entreprise, préfecture et élus locaux. Dans tous les territoires et surtout ceux marqués par un fort taux de chômage, l'accès à la qualification et à l'emploi demande des outils innovants et surtout adaptés aux besoins spécifiques des populations locales : trop souvent, les formations offertes ne correspondent plus aux emplois et qualifications des emplois futurs. La déclinaison locale des aides et politiques nationales suppose que les territoires servent d'intermédiaires entre population et acteurs du monde économique.

28. Mettre les territoires au service de l'innovation

Les villes ne doivent plus se satisfaire de financer des projets par l'octroi de subventions. Elles doivent assurer l'animation économique pour que les porteurs de projets, les chercheurs de projets et les financeurs se retrouvent. L'État soutiendra les efforts des collectivités et des universités qui développent des politiques d'animation innovantes, susceptibles de créer un tel climat de confiance propice aux innovations.

PS



| F - Un socle de droits réels

29. Le droit au logement : instaurer un service public du logement à l'échelle intercommunale

Nous créerons un dispositif de garantie public des impayés de loyer pour sécuriser la mise sur le marché locatif des logements privés. Un guichet unique assurant la gestion des demandes de logement, l'orientation et le conseil des candidats à la location et des candidats à l'accession sera mis en place. L'action des bailleurs sociaux sera réorganisée au profit d'une régulation intercommunale et régionale. Les procédures d'attribution seront rendues plus efficaces et plus transparentes. Les habitants seront associés sur une logique de bassin de vie, en particulier pour la représentation des locataires.

30. Accompagner les parcours résidentiels dans les quartiers

La mixité des types de logement doit être garantie dans chaque quartier de manière à permettre une mobilité résidentielle de proximité. Cela suppose de restaurer la vocation du logement social en faveur des jeunes en créant une nouvelle catégorie de logements sociaux destinés aux jeunes en insertion professionnelle, répondant aux critères des actuels PLUS. Cela suppose également de veiller à la diversité des résidences, des commerces et des services dans chaque quartier, afin que les quartiers soient adaptés aux situations individuelles tout au long de la vie.

31. Le droit à l'emploi : simplifier et renforcer pour les jeunes l'accompagnement vers l'emploi

Un accompagnement simplifié et unifié sera institué pour guider les jeunes en situation de transition familiale et professionnelle à travers la jungle des différents avantages accessibles (accès au logement, transports gratuits, formation qualifiante, etc.). Cet accompagnement spécifique facilitera l'intégration des jeunes dans l'entreprise et la ville.

32. Le droit à la sécurité : des territoires pacifiés

La police de proximité retrouvera les quartiers. La politique de sécurité en ville sera axée sur trois principes : précocité, intensité, continuité.

- *Précocité* dans le dépistage des situations limites et la prévention, grâce à la mise en place d'équipes de médiateurs spécialisés dans les quartiers, de correspondants de nuit, notamment.
- *Intensité de l'accompagnement* : il faut faire en sorte que les sanctions soient appliquées dans un délai court, en trouvant des solutions avec les collectivités définies dans le cadre de nouvelle génération de contrats locaux de sécurité, conçus avec les citoyens.
- *Continuité* : pour éviter le recours anarchique aux caméras et autres entreprises de sécurité privées, les pouvoirs publics travailleront avec les associations et les habitants pour améliorer l'efficacité des dispositifs.

33. Le droit de vote aux étrangers non communautaires pour les élections locales

Sans le droit de vote, les étrangers ne peuvent pas se sentir impliqués dans les affaires de la collectivité alors qu'ils participent à son animation (impôts, écoles, associations, etc.).

PS



34. Droit pour chacun à produire la ville via la Participation Public-Privé-Population : les 4P

Les modalités de passation des marchés sont particulièrement défavorables à la participation des habitants, à l'insertion des petites et moyennes entreprises et à l'innovation. Une réforme du code rendra obligatoire un volet participatif impliquant les populations et pas seulement les associations locales. Sur tout projet d'espaces et d'équipements publics, la population sera un acteur déterminant du processus. Ces démarches formeront un nouvel urbanisme de projet et permettront d'encadrer et sécuriser le recours aux partenariats public-privé pour les collectivités locales. Seront aussi généralisées des clauses environnementales et sociales favorisant l'activité des entreprises locales, les appels à projets ouverts favorisant les méthodes ou des projets innovants.

G - Faire société, bien vivre ensemble dans nos territoires

Respecter les autres, leur identité, leurs envies : nos villes sont l'endroit où l'on peut offrir à notre société les moyens de se réconcilier avec elle-même. Pour cela, il faut à la fois permettre à chacun d'écrire sa propre vie et se donner la chance de l'inscrire dans une histoire collective.

35. Mémoire des lieux, histoire des populations : faciliter l'appropriation du territoire par ses habitants

La mémoire des territoires est autant celle des lieux que celle des familles qui y habitent. Un travail important sera entrepris sur la mémoire de l'immigration, pour rendre à des pans entiers de notre jeunesse et notre population la place qui est la sienne dans notre histoire collective. La pratique culturelle doit être incitée dans ce qu'elle offre de métissage et de reconnaissance entre les cultures. Les politiques nationales doivent soutenir les associations locales œuvrant à ce brassage. L'Éducation nationale accompagnera, *via* des projets pédagogiques en relation avec le projet de territoire, l'appropriation par les habitants non seulement de l'histoire économique sociale et culturelle du lieu dans lequel ils habitent mais aussi celle des populations qui y vivent.

36. Ouvrir à tous les lieux collectifs : fin des assignations et des discriminations

De plus en plus d'espaces publics sont privatisés et fermés et la pratique du contrôle de l'accès et du tri à l'entrée se généralise jusqu'aux centres commerciaux. Les établissements recevant du public (boîtes de nuit, centres commerciaux, etc.) ne doivent pas pouvoir discriminer les populations à l'entrée : la mobilisation spécifique de la justice et la police nationale, de même que la formation et la sensibilisation des polices municipales et des services de gardiennage et de surveillance, devront y pourvoir.

37. La vie démocratique, levier des dynamiques locales

Il faut promouvoir une pratique intense de la démocratie locale. L'association de la population à la vie locale ne peut pas se satisfaire de simples conseils de quartiers. Dotés de budgets, ils peuvent contribuer à une gestion de proximité de l'espace urbain mais doivent se doubler d'ateliers de transformation urbaine où les habitants sont consultés et réfléchissent collectivement aux enjeux dépassant l'agrément quotidien de leur quartier. L'implication de la population dans les projets locaux y pourvoira en partie mais la démocratie locale doit aussi vivre en dehors

PS



des projets d'urbanisme. Cela doit s'accompagner d'un travail spécifique sur la qualité de l'information locale : les médias locaux indépendants seront favorisés sous l'œil des autorités de contrôle (CSA, etc.) qui devront veiller à leur autonomie.

H - Mutualiser plus, pour une décentralisation juste et efficace

L'inventivité de nos territoires ne peut s'exprimer pleinement qu'à la condition que le contexte national soit favorable. L'enjeu est de donner un souffle nouveau à la France et de créer les conditions d'un pacte territorial renouvelé, accepté et respecté par tous.

38. Refonder les finances locales dans le sens de l'autonomie et de la péréquation

Une profonde refonte des finances locales sera mise en chantier pour assurer des ressources fiables, pérennes et équitables à tous les territoires et assurer une péréquation entre les territoires les plus favorisés et les territoires les plus pauvres, notamment en fonction de la participation à l'effort national en matière de logements. Les mécanismes de péréquation seront renforcés à toutes les échelles : entre communes d'une même intercommunalité, entre intercommunalités d'une même région et entre communes et entre intercommunalités au niveau national.

39. Mutualiser les capacités d'investissement entre collectivités locales

Il est nécessaire de corriger les causes des différences de richesses en permettant une égale capacité à réaliser des investissements importants et stratégiques. Les communes les plus pauvres ne peuvent plus perdre leur temps à financer un rattrapage ou de la rénovation quand les plus riches peuvent investir dans l'avenir. Pour cela, des sociétés publiques locales d'aménagement intercommunales autorisant la mise en commun des capacités d'emprunt et d'investissement seront créées.

40. Renouveler le pacte territorial : conférence des exécutifs locaux dans les régions

Il est important de restaurer la philosophie d'un aménagement décentralisé et ordonné. Dans chaque région, la conférence des exécutifs régionaux, dotée de moyens indépendants, assurera la coordination des politiques des collectivités. Ainsi, les documents stratégiques régionaux prendront-ils en compte les orientations locales et inversement les documents d'urbanisme locaux se conformeront-ils aux stratégies régionales élaborées de concert.

41. Sortir de l'affrontement entre État et Collectivités locales

L'État ne peut plus se contenter de voter des lois cadre que les collectivités ne respectent pas, pas plus qu'il ne peut continuer de piétiner ses propres engagements. Il faut profiter du cadre offert par la Loi Organique relative aux Lois de Finances qui autorise une programmation du budget de l'État sur trois ans pour donner une visibilité pluriannuelle des engagements de l'État sur les territoires (et des compétences qu'il délègue) et rendre cette partie du budget obligatoire, sous peine de poursuites devant le Conseil d'État pour manquement.